RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHE DE FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE CENTRE DE VACANCES LES PRIMEVERES A HABERE POCHE EN HAUTE-SAVOIE (74) - LOT 7 : EPICERIE ET CONFISERIE NE PRESENTANT PAS DE SIGNES OFFICIELS DE QUALITE ET D'ORIGINE, PASSE AVEC LA SOCIETE TRANSGOURMET ALPESALPES

DÉCISION N° DM-25-110

EN DATE DU 16 AVRIL 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-21-266 du 22 juillet 2021 de signer le marché de fournitures de denrées alimentaires pour le centre de vacances Les Primevères à Habère Poche en Haute-Savoie (74) (lot n°7) avec la société TRANSGOURMET ALPES (notifié le 24/08/2021) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03 avril 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'augmenter le montant maximum annuel du marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société TRANSGOURMET ALPES, sise Rue des Sarcelles – ZAC des Bordets 2 – BP 58 – 74130 BONNEVILLE, représentée par Madame Audrey GARAND en qualité de Chef de file Marchés Publics, l'acte modificatif n°1 du marché de fournitures de denrées alimentaires pour le centre de vacances Les Primevères à Habère Poche en Haute-Savoie (74) - Lot n°7 : Epicerie et confiserie ne présentant pas de signes officiels de qualité et d'origine.

L'acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public :
- Montant maximum annuel initial : 11 000 € HT
- Nouveau montant maximum annuel : 20 000 € HT

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250416-Imc1H13042H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/04/2025
Date de Publication : 16/04/2025

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250416-lmc1H13042H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/04/2025
Date de Publication : 16/04/2025